

J+S 2000 Alpinisme/excursions à skis/escalade

Développement actuel Les questions posées le plus souvent (incomplet)

Ce qui reste

- Formation à 2 niveaux (6 jours chef de groupe - 8 jours chef de cours)
- Grandeur maximale de groupe (outdoor 6 - indoor 12)
- Prescriptions de sécurité
- Appréciation du programme par un expert (sauf pour l'escalade)
- Différence alpinisme – escalade
- Âge J+S 10 à 20 ans

Ce qui change

1. Définitions:

Les branches sportives s'appellent dorénavant disciplines sportives (alpinisme, exc.à skis et escalade sont 3 disciplines)

M1 s'appelle maintenant que M J+S (chef de groupe)

M2 s'appelle maintenant que chef de cours

M3b escalade s'appelle entraîneur J+S

2. Perfectionnement des moniteurs

Nécessité de suivre un module (p.ex. avalanches, cascades de glace, esc. indoor) tous les 2 ans

La participation à un module est valable pour les 3 disciplines de montagne

3. Reconnaissance

Un chef de cours peut fonctionner exceptionnellement aussi dans les autres disciplines de montagne comme chef de groupe. Son engagement (aptitude) incombe au chef de cours responsable.

4. Age d'entrée: 18 ans pour la formation du moniteur.

5. Étranger: pas de restriction spécifique

6. Les moniteurs ne sont plus les partenaires de J+S, mais les organisations: clubs, associations sportives, communes, cantons, les écoles, mais aussi des entreprises commerciales (si elles remplissent les conditions minimales)

7. Le Coach J+S:

– personne de liaisons de l'organisation vis à vis du service cantonal (annonce, mutations, décompte, paiement)

– il demande le o.k. de l'expert (si lui n'est pas expert lui même)

– il s'occupe de la qualité (Controlling)

8. Le moniteur J+S est déchargé sur le plan administratif

– il élabore le programme (comme maintenant)

– il confirme le déroulement avec le „journal des activités“

9. Cours et camps: deux différents modèles

Cours: entraînement régulier sous la direction d'un moniteur avec (en principe) les mêmes participants.

120 heures-participants au minimum / 5 activités différentes au minimum (heures, jours, weekends, camps)

4 participants au minimum. / 1,2,3,5 heures

Camps: Animation pour des débutants, le vécu, aspects sociaux

5 Jours minimum, 12 participants minimum.

ATTENTION. LES CAMPS NE PEUVENT ETRE ORGANISÉS SEULEMENT PAR LES ECOLES, LES ASSOCIATIONS, LES COMMUNES ET LES CANTONS MAIS PAS PAR LES CLUBS ET LES ENTREPRISES COMMERCIALES .

10. Groupes d'utilisateurs:

GU 1 Cours des entraînement réguliers des disciplines comme le football, l'athlétisme la natation.

GU 2 Cours Outdoor

GU 3 Camps des fédérations de jeunesse

GU 4 Camps des associations, communes, cantons

GU 5 Cours et camps des écoles

(Réduction de 50 % pour les offres pendant l'enseignement obligatoire

lesSports de montagne sont liés au GU 2,4 et 5

11. Toutes les activités d'une section CAS sont en principe annoncées ensemble (alpinisme, exc.à skis et escalade) et décomptés sur la même feuille.

Horaire

La direction du projet J+S 2000 organise la formation des coaches de façon centralisée pour toute la Suisse.

Les dates: Samedi, **15.6.02** et jeudi, **27.6.02 de 11.00 - 14.00 en français** et de 15.00 - 18.00 en allemand.

Lieu: Berne , Maison des Sports

Chaque futur coach J+S pour les sports de montagne doit suivre un des 2 cours.

Tous les coaches annoncés seront invités.

Des coaches supplémentaires non annoncés peuvent encore être annoncés immédiatement par leur organisation à Marcel Meier, Baspo, 2532 Macolin, tél. 032 32 76 378 e-mail marcel.meier@baspo.admin.ch

1.12.02 Introduction de la nouvelle structure. Tous les cours selon l'ancien système doivent être décomptés jusqu'au 30.11.02

Indemnisation des guides de montagne

Sur demande de la direction du projet le groupe de pilotage J+S 2000 à décidé ce qui suit:

Dans les sports de montagne (Outdoor) la taille de groupes maximale reste à 6 participants.(Indoor 12). La nouvelle règle dit que 1 guide sur 12 participants est indemnisé. L'indemnisation se compose d'une **indemnité forfaitaire de base** plus év. **un supplément de guide de 260 frs.**

1. Camps:

Chaque groupe de 6 p. déclenche une indemnité forfaitaire d'env. **frs 50.-** par jourUne indemnité supplémentaire de guide et versé. par tranche de 12 p., si le guide était engagé effectivement durant une journée entière.

Exemple 1: 12 participants (=nombre minimal pour les camps)

2 x 50.- (forfait) + 260.- (1 guide) = 360.- par jour

exemple 2: 15 participants

3 x 50.- + 2 x 260.- = 720.- (les valeurs intermédiaires sont arrondies vers le haut)

exemple 3: 20 p.

4 x 50.- + 2 x 260.- = 720.- etc

2. Cours

Les heures sont décomptées

Le nombre des participants (au moins 4) de chaque activité est multiplié avec le nombre d'heures (->"heures-participant"). Ces heures-participant sont la base pour l'indemnisation forfaitaire.

- Le minimum des heures-participant et fixé à **120**.
- Une heure-participant „vaut“ **4.50 frs.** (Indoor 2.25)
- Ces unités (4.50/2.25) sont versées par tranches de 60
- Les valeurs intermédiaires sont arrondies vers le bas.

Les guides sont décomptés par un supplément de **260 frs** (comme chez les camps).
A la fin du cours le nombre total des heures-participant (Outdoor) est divisé par 60 (12p. à 5 h). Ce résultat représente le **nombre max. de journées de guide qui peuvent être mise en compte**.

C'est encore compliqué? Sur un tableau de décompte ceci paraît nettement plus simple.

Ces forfaits n'ont rien à faire avec le tarif du guide. Les frais supplémentaires doivent être pris en charge par les participants ou l'organisateur. De la même façon on peut engagé des guide supplémentaires - à la charge de l'organisateur.

Des guides sans reconnaissance J+S valable ne peuvent plus être engagés dans J+S 2000.

Cette solution était développée avec l'accord des présidents du CAS et de l' ASG.
On a trouvé un compromis, viable pour tous.

27.2.02 Walter Josi, chef des sports de montagne en J+S